

GIP CREATIV

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du mardi 20 juin 2017

tenue à 17h30 à la Maison des Entreprises, Allée André Bourland,

DIJON

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents ou représentés. La feuille d'émargement est jointe en annexe au présent procès-verbal.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par Madame Océane CHARRET-GODARD en qualité de **Présidente du GIP**.

La séance est ouverte à 17 heures 40.

La Présidente informe les membres que le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Extraordinaire se déroulent en même temps et donneront lieu à des votes distincts.

La Présidente remercie les membres du Conseil d'Administration et de l'Assemblée pour leur présence et confirme que le quorum est atteint, et qu'il pourra donc y avoir délibération.

La Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2016
- Approbation des comptes 2016
- Approbation de l'avenant à la convention constitutive portant sur le changement de dénomination du GIP et la liste actualisée des membres, entraînant modification de la convention constitutive
- Approbation de la modification de la convention constitutive du GIP
- Questions diverses

Premier point : Validation du Procès-Verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2016.

La Présidente soumet au vote la validation du Procès-Verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2016.

Première résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation du Procès-Verbal de l'assemblée générale du 14 décembre 2016 est approuvée à l'unanimité.

Deuxième point : Approbation des comptes 2016.

La Présidente donne la parole à Alain FAIVRE (Cabinet COUREAU) pour présenter les comptes 2016.

Voici la synthèse de l'analyse présentée par l'expert comptable :

Le GIP affichera un résultat de 0 sur l'exercice 2016. Suite à l'extinction de 4 risques prud'homaux, le GIP a effectué une reprise de provisionnement de 137 753 K€. Cette somme a permis de soutenir des dépenses exceptionnelles en 2016 et de jouer un rôle d'amortisseur en 2017 en lien avec la fin de la prestation Espéro au 31 décembre dernier.

Sur les 64K€ restants à l'issue de l'exercice, 60K€ ont été affectés à une ligne "fonds dédiés" dans les comptes 2016 et 4K€ à de la provision pour risques sociaux (en lien avec les incertitudes qui pèsent sur la structure, soit 121K€ qui sont provisionnés à ce jour).

Pour 2016, l'utilisation d'une partie de ces fonds a permis notamment:

- D'accroître l'effort de formation (41K€ en 2016 contre 11K€ en 2015)
- De soutenir des travaux et des achats informatiques (voir plus loin)
- De compenser la baisse de la subvention Région sur le PLIE: -16K€
- De financer la mise en place d'un conseil juridique en droit public sur les obligations d'un GIP ainsi que d'un conseil en droit social en rapport avec les évolutions RH de la structure.
- De financer le paiement des indemnités de rupture conventionnelle d'Odile Daniel (non prévu)

Analyse des écarts de dépenses entre 2015 et 2016 :

- Une augmentation de la masse salariale de 44K€ liée à l'arrivée du Directeur (pas de salaire de direction entre janvier et août 2015 et politique d'augmentation des bas salaires)
- Dans les variations à signaler en lien avec le 1er point:
 - + 5K€ sur le poste "petit matériel de bureau" (soit 18K€ en 2016): il s'agit de matériel informatique et de bureaux notamment l'achat de nouveaux postes fixes et autocom à Fontaine d'ouche
 - + 10K€ sur le poste "Travaux entretien" (pas de poste de dépense en 2015): 1 bureau supplémentaire sur les Grésilles, isolation d'un mur, réagencement de la salle de réunion, mise en place d'une nouvelle cloison, équipements télévision, tableaux dans les bureaux et salles de réunions, stores, etc.
 - - 5K€ sur les fournitures administratives (soit 6K€ en 2016)
 - - 6K€ sur la maintenance (14K€ en 2016), du à l'arrêt de la solution de location (téléphonie fixe) auprès de la mission locale.

- + 10K€ sur les taxes liées aux salaires en lien avec l'accroissement de la masse salariale
- + 4K€ sur la mutuelle liés à la mise en œuvre de la réforme au 1er janvier 2016 (augmentation de la participation employeur) et à un choix d'accroître le panier de soins pour les collaborateurs du GIP

Détails complémentaires sur les ressources :

- Baisse de la subvention Région sur le PLIE (cf plus haut)
- Augmentation des fonds Uniformation en lien avec les dépenses de formation (17K€ en 2016 contre 7K€ en 2015): le GIP souhaite intensifier cette mobilisation des fonds de l'OPCA pour financer sa politique de formation.

Concernant la trésorerie, le Commissaire aux Comptes a permis de noter un point de vigilance. En effet, au 31 décembre 2016, la trésorerie du GIP a baissé de 300 K€. Cette situation est essentiellement imputable aux retards de paiement du FSE, dans un contexte d'accroissement du volume de FSE mobilisé sur les clauses d'insertion (ce n'était pas le cas en 2015).

Dans ce cadre, le CAC constate que si l'équilibre "recettes-dépenses" est assuré dans la durée, le décalage entre les encaissements de subventions et le paiement des dépenses crée un besoin de trésorerie au quotidien qui nécessite d'être vigilant quant aux réserves, ou bien de faire appel à un soutien externe (de type Dailly).

La Présidente donne ensuite la parole à Peggy GILLET (AUCAP) pour présenter le rapport du CAC relatif à la certification des comptes.

La Présidente soumet ensuite au vote la validation des comptes 2016.

Deuxième résolution – La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la validation des comptes 2016 est approuvée à l'unanimité.

Troisième point : Approbation de l'avenant à la convention constitutive portant sur le changement de dénomination du GIP et la liste actualisée des membres, entraînant modification de la convention constitutive.

La Présidente soumet au vote l'approbation de l'avenant à la convention constitutive du GIP.

Quatrième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, l'avenant à la convention constitutive du GIP est approuvé à l'unanimité.

Cinquième point : Approbation de la modification de la convention constitutive du GIP.

La Présidente soumet au vote la modification de la convention constitutive du GIP.

Cinquième résolution - La Présidente constatant qu'il n'y a aucune opposition ni abstention, la modification de la convention constitutive du GIP est approuvée à l'unanimité.

Sixième point : Questions diverses

La Présidente remercie l'ensemble des administrateurs pour leur participation et leur implication.

La Présidente tient à remercier l'équipe du GIP pour le travail réalisé qui est conséquent et concret.

La Présidente remercie également les membres de l'Assemblée Générale Extraordinaire pour leur confiance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.